

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : ELAGUE & C^{ie}
9051 la Chapelle
85000 LA ROCHE SUR YON
- pour le compte de : M. Stefan BEAUSSIER
17 rue des Frênes
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : ELAGUE & C^{ie}
9051 la Chapelle
85000 LA ROCHE SUR YON
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 17 rue des Frênes
 - Objet des travaux : Abattage d'un arbre mort
 - Date des travaux : Le 21 mars 2023
 - Durée des travaux : 1 jour

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 17 février 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques